



Lure le 18 octobre 2020

**PLFSS 2021 - Projet de loi 2021 de financement de la Sécurité Sociale :
Non à la ponction des assurés ! Non aux diminutions de lits et de services !**

L'épidémie de COVID repart et le gouvernement persiste et signe la poursuite de la casse de l'hôpital public et du système de santé. Alors que l'on a besoin d'un service public hospitalier fort, de proximité, en lien avec un service de soins de premiers recours fort et non l'un contre l'autre, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 annonce de nouvelles coupes budgétaires dans les hôpitaux, sans les créations de postes nécessaires, avec des ouvertures de lits temporaires mais sans le financement des personnels indispensables pour qu'ils fonctionnent.

Pour mémoire, c'est près de 100 000 lits qui ont été fermés ces trente dernières années ! La reprise d'un tiers des dettes des hôpitaux se fera sous conditions : pas celle de répondre aux besoins, mais celle d'assurer l'équilibre financier au prix de nouvelles restrictions, au prix d'encore plus de regroupements détruisant la proximité.

Et il n'y a pas-davantage de mesures indispensables pour assurer les soins de premiers recours dans l'ensemble des territoires, pour créer un service public autour des centres de santé et pour une juste répartition des professionnels sur l'ensemble du territoire national.

Par contre, ce projet de loi sait s'en prendre au porte-monnaie de la population ! Il crée un forfait de 18€ pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Dans une France où la désertification médicale touche toutes les régions, alors que les services d'urgence sont le seul recours dans nombre de cas, que les personnes ne peuvent savoir a priori si elles seront hospitalisées ou non, que certains soins ne peuvent être faits que dans les services d'urgence, sans pour autant nécessiter une hospitalisation, cela va créer un frein pour une partie de la population, source de retards de prise en charge, dangereux sanitaire !

De même, la taxation des mutuelles, comme la prise en charge de l'optique et du dentaire par les complémentaires, va entraîner des hausses de cotisations beaucoup plus inégalitaires que ne le serait la prise en charge de la prévention et des soins à 100 % par la Sécurité Sociale comme le réclame notre Coordination.

Devant l'ampleur des défis posés par la situation sanitaire, par le PLFSS 2021, soyons cohérents et solidaires : défendre la proximité et l'accès aux soins pour toutes et tous dans les meilleures conditions doit se manifester dans le refus national de ce projet d'austérité ! La Coordination Nationale des Hôpitaux et Maternités de Proximité appelle à une mobilisation d'ampleur.



COORDINATION NATIONALE

des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15

Tél : 09 67 04 55 15

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Vice-Présidente : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02